

MAIRIE DE SOLLIES-VILLE
FICHE POUR LE PAIEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

A RAMENER A LA MAIRIE AVEC
LE PAIEMENT DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

NOM _____ Prénom _____

CLASSE _____

MOIS DE SEPTEMBRE 2023

LUNDI	4	11	18	25
MARDI	5	12	19	26
JEUDI	7	14	21	28
VENDREDI	8	15	22	29

Pour la période :

16 repas à 3.30 € = 52.80 €

Ou **repas à 3.30 € =**

PAIEMENT PAR : CHEQUE (**A l'ordre de : Trésor Public**)

ESPECES (**merci de faire l'appoint – paiement obligatoire au régisseur**)

RAPPEL : Le règlement doit se faire au plus tard dans la semaine qui suit la date de paiement. A défaut, il ne sera plus possible de retirer des repas, le mois entier sera à régler.

Merci d'indiquer au dos du chèque : nom, prénom et classe de l'enfant.

SOLLIES-VILLE, le.....

SIGNATURE,